ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Crise sanitaire - covid-19 - transport de malades - taxis - protections

Question écrite n° 29036

Texte de la question

M. Charles de la Verpillière appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des chauffeurs de taxi indépendants au regard de la crise sanitaire actuelle. Ces professionnels, qui effectuent souvent des transports de malades, n'ont pas accès à ce jour à des matériels de protection, masques et gels hydroalcooliques. Il serait nécessaire de leur attribuer des lots de masques et de gels hydroalcooliques d'urgence, et ce afin de préserver tant la santé des malades transportés, personnes vulnérables, que la santé de ces professionnels indépendants. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Charles de la Verpillière
Circonscription : Ain (2e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 29036
Rubrique : Taxis
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 28 avril 2020, page 3108
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)